

Contrat opérationnel de Mobilité

LACS ET GORGES DU VERDON
PAYS DE FAYENCE
DRACÉNIE PROVENCE VERDON
ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin L concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité,
il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces,
connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région Sud le rôle de cheffe de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

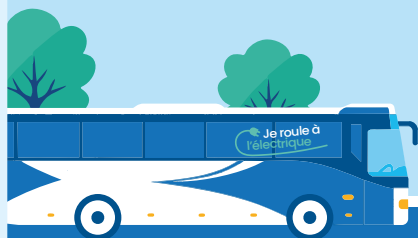
Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

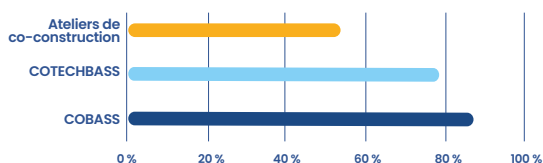
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



9 objectifs généraux



16 objectifs territorialisés



66 engagements, dont :

- 14 engagements de bassin, dont 9 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 52 engagements individuels, dont 27 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité L : vers une mobilité connectée et durable

Le bassin de mobilité L s'étend sur la partie est du département du Var et bénéficie d'une position stratégique, à la croisée des grands axes de déplacement régionaux et littoraux. Il est traversé par la ligne ferroviaire Marseille–Vintimille qui dessert les principales villes du territoire (Vidauban, Les Arcs, Fréjus et Saint-Raphaël) et constitue un axe essentiel pour les mobilités régionales et interrégionales.

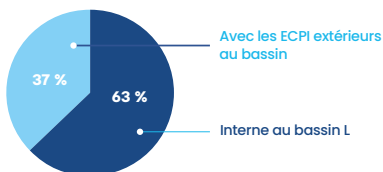
Le bassin compte plus de 20 pôles d'échanges multimodaux (PEM), dont plusieurs structurants. Parmi eux, le PEM de Draguignan occupe une place centrale : il accueillera la future gare « Var Est », inscrite dans le cadre du projet de ligne nouvelle Provence–Côte d'Azur, destinée à renforcer la desserte ferroviaire du territoire.

L'offre de transports collectifs repose sur 3 principaux réseaux de bus : le réseau régional ZOU!, le réseau Ted Bus et les bus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération qui assurent la couverture des centres urbains et des zones périurbaines.

Le covoiturage occupe une place importante dans la politique de mobilité du bassin. Il est soutenu localement par la mise en place d'une application dédiée, d'incitations financières pour les trajets du quotidien et d'un projet d'autopartage rural 100 % électrique. De nombreuses aires de covoiturage sont déjà aménagées ou planifiées, notamment à proximité des échangeurs autoroutiers et des PEM, facilitant ainsi la transition entre voiture et transports collectifs.

En parallèle, le territoire s'engage fortement en faveur de la mobilité cyclable. Outre les projets portés par les intercommunalités, le département du Var déploie un plan vélo ambitieux, comprenant 46 actions programmées entre 2023 et 2027. Ces initiatives visent à renforcer la continuité des itinéraires cyclables, à soutenir la pratique quotidienne du vélo et à encourager le cyclotourisme, véritable levier d'attractivité locale.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo

Objectif général : renforcer la pratique du vélo pour les trajets du quotidien comme pour les déplacements de loisirs.

À l'échelle du bassin :

- Identifier les besoins en aménagements cyclables sur les pôles de vie et de mobilité (gares, lycées, collèges, zones d'activité).
- Renforcer la gouvernance et la coordination des projets d'aménagement cyclable à l'échelle du territoire.



Développer l'offre de services solidaires

Objectif général : améliorer l'accès à la mobilité pour tous, en soutenant les services à vocation sociale et solidaire.

À l'échelle du bassin :

- Initier une réflexion sur la mutualisation des coûts et des moyens liés aux services de transport solidaire.



Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs

Objectif général : proposer une offre de transports cohérente, connectée et adaptée aux besoins locaux.

À l'échelle du bassin :

- Développer les transports collectifs sur l'axe nord-sud pour améliorer la desserte interne du bassin.
- Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité afin d'adapter les offres.
- Créer des connexions efficaces entre services au niveau des points de rupture de charge.
- Développer les liaisons intercommunales en prolongeant certaines lignes vers les bassins d'emploi et de services.



Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services

Objectif général : simplifier la compréhension et l'utilisation des différents services de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Initier une réflexion sur la mise en place d'une billettique et d'une tarification combinées.
- Renforcer la communication et les fonctionnalités du calculateur d'itinéraires régional pour en faciliter l'usage.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : garantir la continuité et la réactivité de l'information en cas de crise.

À l'échelle du bassin :

- Engager une réflexion sur l'organisation et le partage rapide d'informations entre acteurs lors de situations dégradées.



Recenser et diffuser les pratiques et actions de mobilité

Objectif général : partager les retours d'expérience et favoriser la communication autour des bonnes pratiques de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la communication et la concertation avec les élus et les usagers sur les services, les besoins et les leviers de changement de comportement.



Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : encourager la mutualisation des trajets pour réduire l'usage individuel de la voiture.

À l'échelle du bassin :

- Déployer et optimiser les dispositifs de subventionnement du covoiturage afin d'en élargir la pratique.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : faciliter la connexion entre les différents modes de transport et fluidifier les parcours.

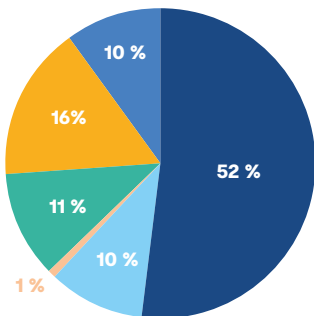
À l'échelle du bassin :

- Mettre en place une information multimodale claire et unifiée dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM).
- Renforcer l'attractivité et la visibilité des PEM auprès des usagers.
- Améliorer leur accessibilité et leur intégration dans le tissu urbain.
- Consolider la gouvernance partagée autour des projets de PEM pour une meilleure coordination territoriale.



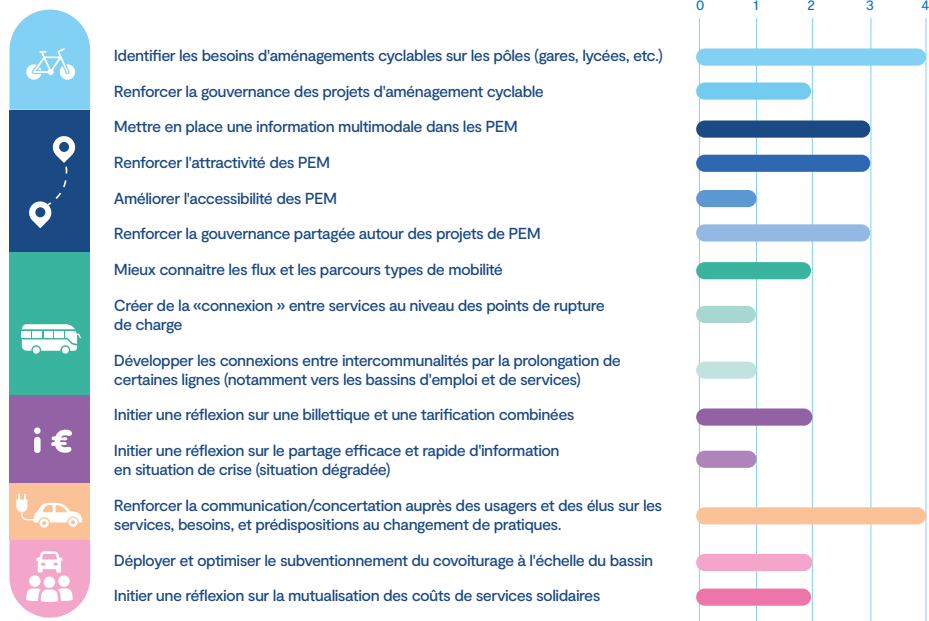
I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



- Les différentes formes de mobilité et de l'intermodalité
- Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
- Les modalités de gestion de situations dégradées
- Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- La décarbonation des mobilités

Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Additionnellement, **35 engagements** correspondent à de multiples objectifs et ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessus.

Des engagements de bassin ambitieux

	Coordination des horaires entre les différents réseaux	REGION
	Réaliser une étude d'opportunité sur la création de lignes inter-intercommunalités et leur mise en œuvre	DPVA
	Coordination de la réflexion et de la gestion des flux logistiques	REGION
	Réalisation d'une étude d'opportunité concernant le transport maritime et la création de navettes	CCGST
	Créer une communication sur les PEM	REGION
	Améliorer l'information digitale pour les usagers dans les PEM	REGION
	Fiabiliser la data dans le but de l'exploiter pour l'information multimodale sur les PEM	REGION
	PEM : Échanges sur les pratiques et connaissances des acteurs	REGION
	Recensement de toutes les aides / moyens de financement possible	REGION
	Création d'un groupe d'échange sur les modes de gouvernance et les projets vélo	REGION
	Favoriser le développement d'activités liées au cyclable (location de vélo, réparation)	DPT83
	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC	DPT83
	Mutualisation des coûts liés à la plateforme de covoiturage et au dispositif d'incitation financière	ECAA, DPT06
	Coordination des actions de promotion de la mobilité	REGION, EPCI

Ces engagements de bassin sont complétés de **52 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagnera les collectivités du bassin L dans le financement des aménagements cyclables destinés à la mobilité du quotidien, tout en soutenant la mise en œuvre des itinéraires véloroutes et EuroVélo.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploiera des stationnements vélos sécurisés en gare, afin de renforcer l'intermodalité et de faciliter le passage d'un mode de transport à l'autre.

Enfin, la mise à jour d'une base de données régionale vélo, intégrée à OpenStreetMap (OSM), permettra d'améliorer la planification des infrastructures et la lisibilité de l'offre pour les usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Pour assurer une meilleure coordination entre les différents modes de transport, la Région assurera la maîtrise d'ouvrage des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Elle travaillera à renforcer la complémentarité entre les lignes routières et ferroviaires ZOU!, en particulier sur l'axe Marseille–Toulon–Hyères–Les Arcs, afin d'améliorer la continuité des trajets sur le territoire.

En parallèle, une action pédagogique sera menée avec SNCF Voyageurs pour mieux faire connaître l'offre ferroviaire nationale et régionale.

La Région animera également une communication coordonnée autour des pôles d'échanges multimodaux, pour en renforcer la visibilité et l'usage.

Afin de garantir une gestion harmonisée des mobilités, la Région :

- pilotera la création d'un réseau de référents mobilité et de comités de partenaires par bassin,
- déploiera une billettique régionale interopérable et unifiée, avec une tarification commune et une mutualisation des points de distribution,
- développera la mutualisation des données entre la Région et les territoires, afin d'offrir une information voyageurs fluide et homogène.

La Région poursuivra également l'animation de la Charte d'accessibilité du réseau ZOU!, accompagnera les EPCI AOM dans la mise en place de leurs plans de mobilité (PDM/PDMS), et collaborera avec les Départements pour élaborer les Plans d'action pour la mobilité solidaire (PAMS).



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

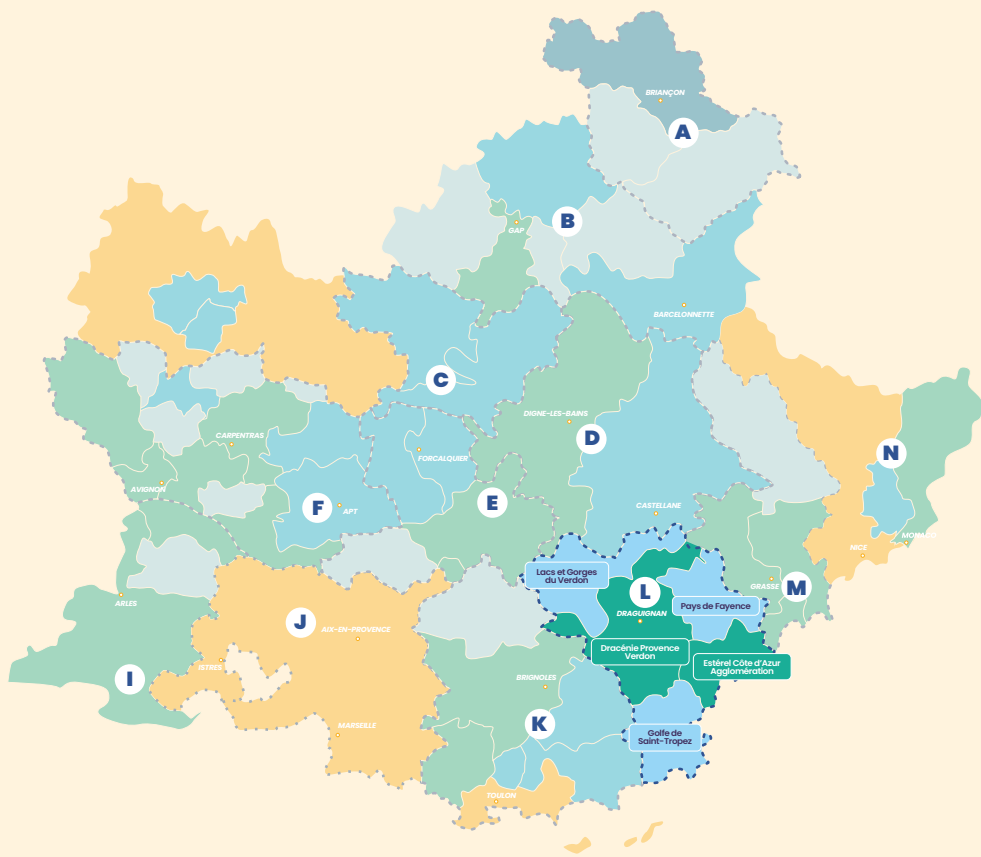
La Région soutiendra le déploiement et la modernisation des aires de covoiturage, en favorisant leur intégration dans les pôles d'échanges multimodaux et leur connexion avec les réseaux de transport collectif.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

La Région travaillera en partenariat avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les Préfectures pour renforcer les dispositifs d'information et de coordination lors d'épisodes de pollution ou de perturbations majeures.

Ces actions permettront une réponse plus réactive et une information cohérente des usagers sur l'ensemble du bassin.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr